

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le 18 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de ALBENQUE-BARDOUX Sylvie, MOINE Sylvie, LOCQUEGNIES Dominique. CARPENTIER-HENRY Sabrina a été nommée secrétaire de séance.

I/ Construction du Pôle santé

Une visite du site est faite par les membres du Conseil. L'installation des professionnels de santé débutera le 2 janvier 2019. L'inauguration aura lieu le 12 janvier et sera préparée avec les membres de la commission communication.

II/ Passage du POS en PLU

Suite à la dernière réunion avec l'agence d'urbanisme du 5 décembre 2018, les membres du Conseil ont pris connaissance des principales modifications apportées au règlement :

- Sont interdits : « Les terrains affectés au garage collectif des caravanes » dans l'ensemble des zones ;
- Clôtures : l'aspect général harmonieux est recherché, non pas le respect d'utilisation de dispositifs particuliers (grillage...). La hauteur maximale reste réglementée. La remise en état des clôtures existantes non conformes aux règles du PLU reste autorisée, y compris leur prolongement ;

Le nuancier du PNR de la Montagne de Reims reste à valider ainsi que d'autres points lors de prochaines réunions de travail.

III/Communauté Urbaine du Grand Reims

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention de 20 000€ est accordée à la commune par le GRAND REIMS pour la rénovation de la toiture et des fenêtres de la Mairie.

IV/Voies

Un état des voies sera envoyé par les services du GRAND REIMS à toutes les communes membres.

La réfection de la rue du Quatre Septembre est prévue au cours du 1^{er} semestre 2019.

Des panneaux de signalisation seront commandés afin d'indiquer le pôle santé ainsi que les ateliers municipaux.

Le conseil municipal décide de classer comme voie communale la rue de la GARE cadastrée D 1132. Les dimensions sont de 197m de longueur et de 7m de largeur.

V/ Finances

Afin de permettre le règlement de factures d'investissement au cours du premier trimestre 2019, le Conseil Municipal :

- s'engage à inscrire les crédits suivants au budget primitif 2019 de la Commune :

- compte 2152 + 5000€
- compte 2188 + 5000€
- compte 2315 + 10 000€

Le Conseil Municipal, décide de réaliser les décisions modificatives suivantes :

60628 (011) : Autres fournitures non stockées	-500,00€
739211 (014) : Attributions de compensation	500,00 €

VI/Halles de la Gare

Le montant des honoraires du cabinet d'architecte TDA pour réaliser le projet d'aménagement des halles de la Gare est de 8.5 %.

VI/Questions diverses

Suite à la demande de mise à disposition de l'Espace culturel par la coopérative de RILLY LA MONTAGNE, les membres du conseil décident de proposer la location au même tarif que les associations.

Le devis d'un montant de 1418.60€ de la société MEGA HERTZ est validé pour l'acquisition d'un pupitre amplifié.

Dans le cadre du projet d'évènement prévu le 20 et 21 juillet 2019, il a été demandé à l'association des vigneronns de déposer le programme afin de sécuriser la manifestation.

Une demande de devis sera faite pour la rénovation du hall d'entrée de la Mairie.

L'école Jeanne D'arc a déposé une demande pour programmer une nouvelle édition du Family Run en mai 2019. Deux boucles seront à prévoir compte tenu des travaux programmés rue du Quatre Septembre.